

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
2 avril 2026

Date de publication  
sur le site internet de  
la commune,  
10 avril 2026

Date de signature  
29 avril 2026

Nombre de conseillers,  
En exercice 29  
Présents 26  
Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.

Excusé :

M. Hakim FATMI.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-064

**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Travaux de voirie  
Rue Michel Renault et sente de la Vignette**

Monsieur le Maire expose,

La commune de Rives-en-Seine souhaite réhabiliter la rue Michel Renault et la sente de la Vignette. Les travaux de ces rues sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de Caux Seine Agglo. Toutefois la commune a décidé de solliciter une délégation de maîtrise d'ouvrage car elle souhaite intervenir de manière globale et privilégier des prestations qui dépassent la simple compétence voirie telle qu'exercée aujourd'hui statutairement par Caux Seine Agglo.

Caux Seine Agglo et la commune de Rives en Seine ont donc intérêt à signer une convention de délégations de maîtrise d'ouvrage.

La convention a pour objet de préciser les conditions de répartition de la maîtrise d'ouvrage et la répartition des coûts financement des travaux liés à la réfection de la rue Michel Renault et de la Sente de la Vignette.

La commune de Rives-en-Seine devra, au nom de Caux Seine Agglo, sous son contrôle et dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée à 172 000 euros HT, réaliser les travaux de rénovation du tapis sur l'emprise actuelle du tronçon de voie. Le reste des travaux concernera les compétences de Rives-en-Seine et seront réalisés sous sa responsabilité et à sa charge.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu l'article L 1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L 2422-5 à 11 du livre IV du code de la Commande Publique,  
Vu le projet de convention transmis par Caux Seine Agglo, Convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage - Travaux de voirie à Rives-en-Seine – Rue Michel Renault et Sente de la Vignette,

Considérant la nécessité de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour permettre à la commune de Rives-en-Seine d'intervenir de manière globale sur les travaux de la rue Michel Renault,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage - Travaux de voirie à Rives-en-Seine – Rue Michel Renault et Sente de la Vignette,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET